

SICAV BH CAPITALISATION

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2024

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE

SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 31 MARS 2024

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société SICAV BH CAPITALISATION pour la période allant du 1er Janvier au 31 mars 2024, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 24 532 233DT et un résultat de la période de 447 791DT.

I. – Rapport sur les états financiers intermédiaires :

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la société SICAV BH CAPITALISATION , comprenant le bilan au 31 Mars 2024, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen limité:

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société SICAV BH CAPITALISATION arrêtés au 31 Mars 2024, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Les liquidités et quasi-liquidités représentent au 31 Mars 2024, 20,14% de l'actif de la société SICAV BH CAPITALISATION, soit 0,14% au-dessus du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Par ailleurs, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 19 590 067DT au 31 Mars 2024, et représente une quote-part de 79,85 % de l'actif de la société SICAV BH CAPITALISATION, soit 0,15% au dessous du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 30 Avril 2024

Le Commissaire aux Comptes :

**F.M.B.Z KPMG TUNISIE
Emna RACHIKOU**

BILAN
au 31 Mars 2024
(unité: dinars tunisiens)

	Note	31/03/2024	31/03/2023	31/12/2023	
ACTIF					
AC1	<u>Portefeuille Titres</u>	<u>3.1</u>	<u>19 590 067</u>	<u>16 500 613</u>	<u>18 415 628</u>
a	Action, valeurs assimilées et droits rattachés		1 224 246	591 423	1 056 213
b	Obligations et valeurs assimilées		18 365 821	15 909 190	17 359 415
AC2	<u>Placements monétaires et disponibilités</u>		<u>4 941 609</u>	<u>3 827 903</u>	<u>4 989 070</u>
a	Placements monétaires	3.2	4 926 983	1 489 728	3 436 869
b	Disponibilités		14 626	2 338 175	1 552 201
AC4	<u>Autres actifs</u>	3.3	<u>557</u>	<u>2 452</u>	<u>43 408</u>
TOTAL ACTIF			24 532 233	20 330 968	23 448 106
PASSIF					
PA1	<u>Dettes sur opérations de pension livrées</u>		-	-	-
PA2	<u>Opérateurs créditeurs</u>	3.4	<u>47 525</u>	<u>34 980</u>	<u>40 550</u>
a	Opérateurs créditeurs		47 525	34 980	40 550
PA3	<u>Autres créditeurs divers</u>	3.5	<u>262 501</u>	<u>276 398</u>	<u>275 153</u>
a	Autres créditeurs divers		262 501	276 398	275 153
TOTAL PASSIF			310 026	311 378	315 703
ACTIF NET					
CP1	<u>Capital</u>	3.6	<u>22 265 318</u>	<u>18 680 957</u>	<u>21 634 887</u>
CP2	<u>Sommes capitalisables</u>	3.7	<u>1 956 889</u>	<u>1 338 633</u>	<u>1 497 516</u>
a	Sommes capitalisables des exercices antérieurs (*)		1 540 505	1 045 359	-
b	Sommes capitalisables de l'exercice en cours		416 384	293 274	1 497 516
ACTIF NET			24 222 206	20 019 590	23 132 403
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			24 532 233	20 330 968	23 448 106

(*) Les sommes capitalisables de l'exercice antérieur seront capitalisées à la date de l'assemblée générale ordinaire affectant ces sommes au niveau du poste capital.

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2024

(Unité en TND)

	Notes	Période du 01/01/2024 Au 31/03/2024	Période du 01/01/2023 au 31/03/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	
<u>PR 1</u>	<u>Revenus du portefeuille-titres</u>	<u>4.1</u>	337 699	284 352	1 241 122
-	a- Dividendes		-	-	4 887
-	b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		337 699	284 352	1 236 235
<u>PR 2</u>	<u>Revenus des placements monétaires</u>	<u>4.2</u>	165 033	47 914	391 143
	Total des revenus des placements		502 732	332 266	1 632 265
<u>CH 3</u>	<u>Intérêts des mises en pension</u>		-	-	-
<u>CH 1</u>	<u>Charges de gestion des placements</u>	<u>4.3</u>	- 47 025	- 34 980	- 155 384
	Revenu net des placements		455 707	297 286	1 476 881
<u>CH 2</u>	<u>Autres charges</u>	<u>4.4</u>	- 18 455	- 18 305	- 71 695
	Résultat d'exploitation		437 252	278 981	1 405 186
<u>PR 4</u>	<u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>	-	20 868	14 293	92 330
	Sommes capitalisables de la période		416 384	293 274	1 497 516
<u>PR 4</u>	<u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>	-	20 868	- 14 293	- 92 330
-	-	-	-	-	-
	<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		4 335	8 696	- 2 764
	<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		6 204	-	14 007
	<u>Frais de négociation de titres</u>		-	-	64
	-		-	-	-
	Résultat net de la période		447 791	287 677	1 416 365

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

	Période du 01/01/2024 Au 31/03/2024	Période du 01/01/2023 Au 31/03/2023	Période du 01/01/2023 Au 31/12/2023
AN1	<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		
a-	447 791	287 677	1 416 365
	<u>Résultat d'exploitation</u>		
	437 252	278 981	1 405 186
b-	4 335	8 696	- 2 764
	<u>Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres</u>		
c-	6 204	-	14 007
	<u>Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres</u>		
d-	-	-	-
	<u>Frais de négociation de titres</u>		
	-	-	64
AN2	<u>Distributions de dividendes</u>		
	-	-	-
AN3	<u>Transactions sur le capital</u>		
a-	642 012	- 291 474	1 692 651
	<u>Souscriptions</u>		
	5 986 860	2 674 105	14 592 789
-	15 075 700	7 174 700	13 313 542
	<u>Capital</u>		
-	- 9 521 300	- 4 531 883	752 384
	<u>Régularisation des sommes non capitalisables</u>		
-	432 460	31 288	526 863
	<u>Régularisation des sommes capitalisables</u>		
b-	- 5 344 848	- 2 965 579	- 12 900 138
	<u>Rachats</u>		
-	- 13 390 000	- 8 006 500	- 11 799 565
	<u>Capital</u>		
-	8 455 492	5 057 916	- 666 040
	<u>Régularisation des sommes non capitalisables</u>		
-	- 410 340	- 16 995	- 434 533
	<u>Régularisation des sommes capitalisables</u>		
	1 089 803	- 3 797	3 109 016
	<u>Variation de l'actif net</u>		
AN4	<u>Actif net</u>		
a-	23 132 403	20 023 387	20 023 387
	<u>En début de période</u>		
b-	24 222 206	20 019 590	23 132 403
	<u>En fin de période</u>		
AN5	<u>Nombre d'actions</u>		
a-	587 214	543 795	543 795
	<u>En début de période</u>		
b-	604 071	535 477	587 214
	<u>En fin de période</u>		
-	40,098	37,386	39,393
	<u>Valeur liquidative</u>		
AN6	<u>Taux de rendement annualisé</u>		
	7,20%	6,22%	6,98%

Notes aux états financiers trimestriels

(Les chiffres sont exprimés en dinars)

PRESENTATION DE SICAV BH CAPITALISATION

« **SICAV BH PLACEMENT** » actuellement dénommée « **SICAV BH CAPITALISATION** » est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été promue par la BH Bank sous la forme d'une SICAV de catégorie mixte, de type distribution. Elle a reçu l'agrément du ministre des Finances le 12 février 1994, sa date d'ouverture au public est le 22 septembre 1994.

SICAV BH PLACEMENT, a obtenu l'agrément du CMF n°30-2018 du 21 novembre 2018 pour le changement de la catégorie de ladite SICAV de SICAV Mixte à SICAV Obligataire, ainsi que l'agrément du CMF n°31-2018 du 21 novembre 2018 pour le changement de la dénomination de ladite SICAV en « SICAV BH CAPITALISATION ».

Suivant procès-verbal enregistré en date du 20 décembre 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire de SICAV BH PLACEMENT, tenue en date du 18 décembre 2018, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « SICAV BH PLACEMENT » en « SICAV BH CAPITALISATION » et de changer la catégorie de la SICAV de Mixte à Obligataire et de modifier ses orientations de placement, en conséquence. Ces modifications sont entrées en vigueur à partir du 2 janvier 2019.

1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels

Les états financiers trimestriels relatifs à la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2024 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables Tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM.

2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

- Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achats sont imputés en capital.
- Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
- Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Évaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti, lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotations à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV « BH CAPITALISATION » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2-3 Evaluation des autres placements

Les titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non capitalisable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non capitalisable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- Note sur le bilan :

3-1 Note sur le Portefeuille titres :

Désignation du titre	Code ISIN	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val au 31.03.2024	% actif	% actif net
Obligations et valeurs assimilées :			17 712 627	18 365 821	74,86%	75,82%
Titres émis par le Trésor :			9 780 000	10 169 888	41,46%	41,99%
EMP NAT T1 2021 CAT B	TN0008000838	5 000	500 000	526 521	2,15%	2,17%
EMP NAT 21 T2 CB	TN0008000895	15 000	1 500 000	1 563 360	6,37%	6,45%
EMP NAT 22 1T CBTF	TNHG2VXQ3BG0	5 000	500 000	501 365	2,04%	2,07%
EMP NAT 2021 T3 CB TV	TN5QHxz8T348	9 800	980 000	1 010 730	4,12%	4,17%
EMP NAT 22 T2 CB TV	TNFOOWIRG8H7	10 000	1 000 000	1 065 046	4,34%	4,40%
EMP NAT 22 T2 CBTF	TNQVHB5WZ2K2	5 000	500 000	529 818	2,16%	2,19%
EMP NAT 2022 T3 CB TF	TNRGVSC8DE36	7 500	750 000	780 432	3,18%	3,22%
EMP NAT 2022 T3 CB TV	TN0JN6PVVH38	7 500	750 000	783 193	3,19%	3,23%
EMP NAT 2022 T3 CC TF	TN4A4WPDZOC1	7 500	750 000	781 246	3,18%	3,23%
EMP NAT 2022 T3 CC TV	TNIZ090I5G66	7 500	750 000	783 844	3,20%	3,24%
EMP NAT 2022 T4 CB TV	TN7PM93UZP50	2 500	250 000	257 433	1,05%	1,06%
EMP NAT 2022 T4 CB TF	TNWRCVSYL730	2 500	250 000	256 934	1,05%	1,06%
EMP NAT 2023 T1 CB TV	TN3C6DVEWM76	3 000	300 000	302 813	1,23%	1,25%
EMP NAT 2023 T1 CB TF	TNCGJF5TW027	2 000	200 000	201 885	0,82%	0,83%
EMP NAT 2023 T2 CB TV	TNN50G7PX8W5	3 000	300 000	320 328	1,31%	1,32%
EMP NAT 24 1T CBTF	TNUWXR58DVH5	5 000	500 000	504 940	2,06%	2,08%
Titres émis par des sociétés :			7 932 627	8 195 934	33,41%	33,84%
ABC TUNISIE 2020-1 CATG A 11%	TN0007780067	4 000	160 000	170 925	0,70%	0,71%
AMEN BANK SUB 2020-03	TN0003400660	6 300	252 000	254 490	1,04%	1,05%
AMEN BANK 2009 (B)	TN0003400355	5 000	33 120	34 299	0,14%	0,14%
AMEN BANK SUB 2021-1	TN0003400686	4 000	400 000	431 522	1,76%	1,78%
ATB SUB 2017	TN0003600640	2 500	50 000	50 187	0,20%	0,21%
ATL SUB 2017	TN0004700712	3 000	60 000	61 741	0,25%	0,25%
ATL 2023-1 CA TF	TNMA55MMDD46	5 000	400 000	403 397	1,64%	1,67%
ATL 2023-1 CA TF	TNMA55MMDD46	2 000	160 000	161 359	0,66%	0,67%
BH 2009	TN0001900844	5 000	38 003	38 409	0,16%	0,16%
BNA SUB 2017-1	TN0003100716	1 000	20 000	21 026	0,09%	0,09%
AMEN BANK SUB 2023-2 CATV	TNL8PGUB9C93	3 000	300 000	310 182	1,26%	1,28%
BIAT 2022-1 CD TV	TNG0JL1IIN67	15 000	1 500 000	1 609 561	6,56%	6,64%
AMEN BANK SUB 2023-2 CATV	TNL8PGUB9C93	3 000	300 000	310 182	1,26%	1,28%
AMEN BANK SUB 2023-2 CATF	TNDE9EH7SA12	2 000	200 000	206 722	0,84%	0,85%
ATL 2023-2 CA TAUX 10.7	TN06F5NFW3K1	5 000	500 000	519 646	2,12%	2,15%
ATL 2023-2 CA TAUX 10.7	TN06F5NFW3K1	2 000	200 000	207 858	0,85%	0,86%
TLF 2024-1 FIXE 10.60%	TN4SCYEXIVY5	5 000	500 000	502 289	2,05%	2,07%
ATTIJARI LEASING 2024-1	TNO6AI2ZF0D3	2 500	250 000	250 581	1,02%	1,03%
CIL 2020 -1 10.50% 5 ANS	TN0004201471	2 000	60 000	61 629	0,25%	0,25%
HL 2017-3	TN0007310444	3 000	60 000	60 714	0,25%	0,25%

HL 2022-01	TN77U54Q5NV3	6 000	360 000	360 530	1,47%	1,49%
HL 2020-02	TN0007310543	2 000	80 000	82 602	0,34%	0,34%
HL 2020-03	TN0007310550	3 000	120 000	121 702	0,50%	0,50%
HL 2023-1 FIXE 10.75%	TNL7VQZVHR54	2 000	160 000	160 188	0,65%	0,66%
HL 2023-1 VAR TMM+2.60%	TNAGSVAWF5T2	3 000	240 000	240 279	0,98%	0,99%
HL 2024-1 FIXE 10.70%		5 000	500 000	500 567	2,04%	2,07%
UIB 2011-1 20 ANS TX FIXE	TN0003900263	300	9 504	9 866	0,04%	0,04%
TLF 2023-2 FIXE 10.70%	TNMCJHUZPRD0	5 000	500 000	509 823	2,08%	2,10%
STB SUB 2020-1 CA TF 10.5%	TN0002601201	4 000	160 000	172 889	0,70%	0,71%
TL 2017-1	TN0002101962	3 000	60 000	63 059	0,26%	0,26%
TLF 2020 CA TF	TN0002102143	3 000	120 000	121 694	0,50%	0,50%
TLF SUB 2021	TNZSBU7F6WY7	3 000	180 000	186 015	0,76%	0,77%
Titres OPCVM :		8 093	1 219 911	1 224 246	4,99%	5,05%
SICAV-BH OBLIGATAIRE	TN0001900752	8 058	868 943	869 676	3,55%	3,59%
FCP SMART CASH PLUS	TNYAVEEFVIB8	35	350 968	354 571	1,45%	1,46%
Total Général			18 932 538	19 590 067	79,85%	80,88%

3-2 Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève à **4 926 983** dinars au 31-03-2024 et se détaille comme suit :

Désignation	Qté	Durée (Jours)	Taux	Coût d'acquisition	Valeur 31/03/2024	% Actif	Emetteur
Certificats de Dépôt				2 991 863	2 995 520	12,21%	
CD250324/040424ENNASR	1	10	8,97	499 006	499 702	2,04%	BH BANK
CD250324/040424BHC-AB	1	10	9,22	498 978	499 693	2,04%	Amen Bank
CD260324/050424BHC-TSB	2	10	9,22	997 956	999 183	4,07%	TSB
CD270324/160424BHC-BTL	2	20	9,22	995 923	996 942	4,06%	BTL
Placements				1 899 689	1 931 463	7,87%	
PL110124/150524BHC-BTL	1	125	9,54	400 000	408 586	1,67%	
PL220324/200624BHC-BTL	1	90	9,47	500 000	501 315	2,04%	
PL090124/080524BHC-TSB	1	120	9,49	999 689	1 021 562	4,16%	
Total				4 891 552	4 926 983	20,08%	

3-3 Créance d'exploitation :

Le solde de ce poste s'élève à **557** dinars au 31-03-2024 et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2024	31/03/2023	31/12/2023
Autres créances	548	548	548
Retenue à la source/Intérêt courus à l'achat EO 2011-1	10		10
Agios Crédeurs à encaisser	-	1 904	1 106
Annuité EO BH 2009 échue à encaisser	-	-	41 744
Total	557	2 452	43 408

3-4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève à **47 525** dinars au 31-03-2024 et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2024	31/03/2023	31/12/2023
Rémunération du gestionnaire à payer	31 850	23 320	28 647
Rémunération du distributeur à payer	6 270	4 664	4 761
Rémunération du dépositaire à payer	9 405	6 996	7 142
Total	47 525	34 980	40 550

3-5 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31-03-2024 à **262 501** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2024	31/03/2023	31/12/2023
Jetons de présence	30 843	23 373	25 000
Solde des souscriptions/Rachats	-	20 036	-
Actionnaires dividendes à payer	219 676	219 676	219 676
Redevances CMF à payer	2 248	1 570	1 983
Etat retenues à la source	591	539	17
Honoraires CAC à payer	3 210	5 681	17 426
Rémunération du Directeur Général	278	167	167
TCL à payer	553	253	387
Autres créditeurs	5 103	5 103	5 103
Intérêts intercalaires encaissés d'avance	-	-	5 394
Total	262 501	276 398	275 153

3-6 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2024 au 31-03-2024 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2023	
Montant	21 634 887
Nombre de titres	587 214
Nombre d'actionnaires	398
Souscriptions réalisées	
Montant (en nominal) S	15 075 700
Nombre de titres émis	150 757
Rachats effectués	
Montant (en nominal) R	- 13 390 000
Nombre de titres rachetés	133 900
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4 335
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	6 204
Frais de négociation de titre	-
Régularisation des sommes non capitalisables	- 1 065 808
Capital au 31-03-2024	
Montant	22 265 318
Nombre de titres	604 071
Nombre d'actionnaires	377

3-7 Notes sur les sommes capitalisables :

Le solde de ce poste au 31-03-2024 se détaille ainsi :

Désignations	Résultat d'exploitation	Régularisation de l'exercice antérieur	Régularisation de l'exercice en cours	Sommes capitalisables (*)
Exercice antérieur	1 405 186	92 330		1 497 516
Exercice en cours	437 252		-20 868	416 384

(*) : Les sommes capitalisables de l'exercice antérieur seront capitalisées à la date de l'assemblée générale ordinaire affectant ces sommes au niveau du poste capital.

4- Note sur l'état de résultat :

4-1- Notes sur les revenus du portefeuille titre :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au titre de la période du 1^{er} Janvier 2024 au 31 Mars 2024 la somme de **337 699** dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du		
	01/01/2024 au 31/03/2024	01/01/2023 au 31/03/2023	01/01/2023 au 31/12/2023
Dividendes	-	0	4 887
Revenus des obligations & valeurs assimilées	337 699	284 352	1 236 235
Total	337 699	284 352	1 241 122

4-2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires totalisent au titre de la période s'étendant du 1^{er} Janvier 2024 au 31 Mars 2024 la somme de **165 033** dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du		
	01/01/2024 au 31/03/2024	01/01/2023 au 31/03/2023	01/01/2023 au 31/12/2023
Revenus de certificats de dépôt	16 544	26 276	145 668
Intérêts sur comptes à terme	146 706	3 612	206 952
Revenus de Billets de trésorerie	-	16 122	25 894
Intérêts sur Dépôts à vue	1 783	1 904	12 629
Total	165 033	47 914	391 143

4-3- Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1^{er} Janvier 2024 au 31 Mars 2024 à **47 025** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période du		
	01/01/2024 au 31/03/2024	01/01/2023 au 31/03/2023	01/01/2023 au 31/12/2023
Rémunération du gestionnaire (a)	31 350	23 320	103 089
Rémunération du dépositaire	9 405	6 996	31 377
Rémunération du distributeur	6 270	4 664	20 918
Total	47 025	34 980	1554

(a): Le conseil d'administration, réuni en date du 25 Août 2020, a décidé de réviser à la hausse la commission payée en faveur du gestionnaire, la « BH INVEST », en la portant de 0,45% (TTC) à 0,50% (TTC) de l'actif net de la SICAV par an.

4-4 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1^{er} Janvier 2024 au 31 Mars 2024 à **18 305** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période du		
	01/01/2024 au 31/03/2024	01/01/2023 au 31/03/2023	01/01/2023 au 31/12/2023
Redevances CMF	6 270	4 664	20 918
Honoraires commissaires aux comptes	3 641	7 309	19 054
Jetons de présence	5 843	4 623	25 000
Rémunération du Directeur Général (*)	833	500	2000
TCL	1 379	805	4077
Autres charges	88	4	246
Contribution sociale de solidarité	400	400	400
Total	18 455	18 305	71 695

(*) Rémunération à déduire des frais de gestion du gestionnaire.

5- Ratios de gestion des placements :

- Charges de gestion des placements /actif net soit : $47\,025 / 24\,222\,206 = 0,19\%$
- Autres charges / actif net soit : $18\,455 / 24\,222\,206 = 0,08\%$

6- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur

- La gestion de la SICAV « BH CAPITALISATION » est confiée à la BH INVEST ; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% (TTC) l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. Cette rémunération a été révisé à la hausse suivant décision du conseil d'administration du 25 août 2020 en passant de 0,45% (TTC) à 0,5% (TTC) de l'Actif Net de la SICAV par an à compter du 18/09/2020.

La BH Bank assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV BH CAPITALISATION. Elle est chargée à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds de la société.
- D'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ces services, la BH Bank percevait une rémunération de 1 000 Dinars HT par an. Cette rémunération a été portée à 0,15% TTC de l'actif net de la SICAV par an à compter de 15/01/2019.

- Le conseil d'administration de la SICAV « BH CAPITALISATION », réuni en date du 15 novembre 2018, a décidé d'instaurer une commission de distribution en faveur du distributeur, la BH Bank, de 0,1% TTC de l'actif net de la SICAV par an entrée en vigueur à compter de 15/01/2019.